

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS747

présenté par  
M. Valletoux, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Il est proposé d'intégrer les dispositions de l'article 2 au sein de l'article 1<sup>er</sup> sur les conseils territoriaux de santé afin de consolider la rédaction de ce dernier.